

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants
uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires
indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement
d'entreprise

Personnes
physiques et
personnes
morales

Municipalité

SAINT-MALO

Scrutin du

2025	11	02
année	mois	jour

OBJET : ÉLECTION GÉNÉRALE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par GABRIELA FIEMA, greffier ou secrétaire-trésorier :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum à la date de référence

2025	10	21
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2025	10	21
année	mois	jour

**

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la date de référence

2025	10	21
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter au plus tard le

2025	10	21
année	mois	jour

*

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2025	10	21
année	mois	jour

**

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

⇒ **aux personnes morales qui sont habiles à voter le**

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'a pas perdu son droit de vote à cause d'une tutelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le
2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2025	11	02
année	mois	jour

2025	10	21
année	mois	jour

2025	10	21
année	mois	jour

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2025	09	28
année	mois	Jour

mais **au plus tard le**

2025	10	21
année	mois	jour

 (dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.

GABRIELA FIEMA		819 658 2174	
Prénom et nom		Ind. rég. Numéro de téléphone	
228 ROUTE 253 SUD, SAINT-MALO		J0B 2Y0	
Adresse		Code postal	

Signature

Donné à _____, le _____, le

2025	10	07
année	mois	jour

SAINT-MALO

Municipalité

Greffier ou secrétaire-trésorier